



État civil, élections

Recensement : un terme, deux démarches

Tous les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser, il s'agit du recensement citoyen. La population est également sollicitée tous les 5 ans pour participer au recensement national organisé par l'Insee.

Recensement citoyen

Le recensement citoyen est une **démarche obligatoire pour tous les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans**, qui entraîne l'inscription d'office des jeunes âgés de 18 ans sur les listes électorales et une convocation à la journée défense et citoyenneté.



Cette formalité est indispensable à l'inscription à certains examens et concours publics.

Qui est concerné ?

Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans. Ils doivent se faire recenser dans un délai de principe de trois mois auprès de la mairie de leur domicile.

Comment faire ?

Il est possible d'effectuer la **démarche en ligne** sur le site service-public.fr ou en se rendant en mairie muni :

- d'une pièce d'identité
- d'un livret de famille
- d'un justificatif de domicile

À l'issue de cette démarche, une attestation de recensement à conserver soigneusement sera délivrée au jeune recensé.

Recensement national

Comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants de France, la ville d'Essey-lès-Nancy, est chargée d'organiser, avec l'Insee, tous les cinq ans, un recensement de la population. **Le dernier recensement a eu lieu à Essey en 2020.**



Pourquoi un recensement de la population ?

Le recensement de la population permet, par exemple :

pour l'État, de définir les politiques publiques nationales
pour les communes, d'établir la contribution de l'État au budget des communes, de décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation, de définir le nombre d'élus au conseil municipal
pour les entreprises et les associations, d'envisager l'ouverture de nouveaux commerces ou de construire de nouveaux logements

Comment ça marche ?

Les agents recenseurs déposent dans les boîtes aux lettres des habitants les codes de connexion pour se faire recenser sur internet. Après quelques jours, il rend visite uniquement aux personnes qui n'ont pas encore répondu pour les inviter à le faire ou pour leur soumettre leur questionnaire.

CONTACT



PÔLE SERVICES AUX CITOYENS

Accueil, État-civil, Élections

Place de la république
54270 Essey-lès-Nancy

Horaires d'ouverture au public :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- permanence d'état civil le samedi matin de 10h00 à 12h00 (hors périodes de vacances scolaires)

03 83 18 30 00

[Itinéraire](#)

URL de la page :

<https://www.esseylesnancy.fr/recensement>



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence